

**Le grand-père et la grand-mère d'Artsakh.
Un des plus célèbres monuments du Haut-Karabakh**

— André DUFRESNE

LA RÉPUBLIQUE DU HAUT-KARABAKH (NAGORNO-KARABAKH)

Cet article décrit la production de timbres dans un pays, le Haut-Karabakh, enclavé dans l'Azerbaïdjan (illustration #1) dont la capitale est Stepanakert. Le drapeau du pays est reproduit dans l'illustration #2.



(illustration #1 : carte)



(illustration #2 : drapeau)

Je m'intéresse depuis longtemps aux timbres-poste émis par des États qui ne jouissent pas de la reconnaissance internationale, bien qu'ils existent réellement, qu'ils disposent d'un gouvernement, d'un territoire, d'une population et d'un service postal réel. Souvent, les lettres postées dans ces «pays» sont acheminées partout dans le monde, grâce à la complaisance d'un pays ami, qui transmet le courrier pour des raisons parfois politiques, souvent humanitaires ou même autres.

Citons, pour mémoire, les timbres-poste émis par le Katanga (illustration #3), par le Sud-Kasaï (illustration #4), par le Biafra (illustration #5) ou, plus récemment, par le Kurdistan (illustration #6).



(illustration #3 : pli du Katanga)



(illustration #4 : lettre postée au Sud-Kasaï)



(illustration #5 : lettre du Biafra)



(illustration #8 : lettre utilisée par le mouvement PERMESTA, en Indonésie)



(illustration #6 : lettre du Kurdistan)

Il arrive que ces timbres-poste soient émis par une organisation politique qui contrôle une partie du territoire d'un État : ce fut le cas, par exemple, du Viêt-công (surnom, donné par ses adversaires, au *Front national pour la libération du Viêt-Nam* (FNL) qui émit des timbres-poste utilisés dans les régions que ce mouvement contrôlait dans cette partie du Viêt-Nam (illustration #7), ou encore les timbres émis en juillet 1959 par le mouvement PERMESTA (illustration #8) sur l'île de Sulawesi, en Indonésie, ou plus récemment ceux émis par l'UNITA, en Angola, en février 1986 (illustration #9), bien que ces derniers demeurent présentement suspects.



(illustration #7 : timbre émis par le Viêt-công)

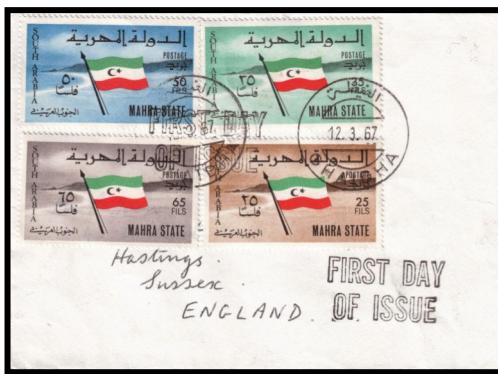


(illustration #9 : lettre de l'organisation UNITA, en Angola)

Il y a aussi le cas d'États légitimes mais éphémères, comme le Haut-Yafa (illustration #10) ou l'État de Mahra (illustration #11), qui ne vécurent que quelques mois d'indépendance en 1967, le temps d'émettre quelques séries de timbres-poste avant d'être intégrés, par la force des armes, dans le Yémen-du-Sud.



(illustration #10 : correspondance du Haut-Yafa)



(illustration #11: lettre de l'État de Mahra)

D'autres cas sont beaucoup plus complexes. Pensons, par exemple, aux timbres-poste émis par l'Ordre de Malte, qui n'est pas réellement un État, mais un Ordre souverain, le seul au monde dans cette catégorie. À ce titre, l'Ordre de Malte a des relations diplomatiques avec 96 pays et il possède un siège d'observateur permanent à l'ONU. L'Ordre occupe deux édifices à Rome et, en tant qu'Ordre souverain, il émet depuis 1966 des timbres-poste pour le courrier posté au siège de l'Ordre (semblables à ceux utilisés aux différents sièges des Nations Unies à New York, à Genève et à Vienne, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris ou à la Cour internationale de justice à La Haye). Comme l'Ordre de Malte n'est pas membre de l'Union postale universelle, il a signé des traités postaux bilatéraux avec plus de 50 pays (dont le Canada, le 23 septembre 1992) et ses timbres acheminent le courrier à destination dans tous ces pays ayant une entente postale bilatérale avec l'Ordre de Malte (illustration #12).



(illustration #12 : lettre postée à Rome, au siège de l'Ordre de Malte)

On pourrait aussi penser aux timbres-poste émis par l'Autorité palestinienne. La Palestine n'est pas un État reconnu, mais sa direction politique, l'Autorité palestinienne, émet des timbres-poste qui acheminent son courrier partout dans le monde.

D'autres «pays» n'existent que virtuellement, mais pour des raisons politiques, le courrier portant leurs timbres est acheminé partout dans le monde. Pensons ici aux timbres-poste émis pour l'État d'Oman (illustration #13) (à ne pas confondre avec le sultanat d'Oman) ou pour le Dhofar (illustration #14). Ces timbres n'ont jamais été utilisés dans les territoires d'origine, mais grâce à des accords passés par leurs promoteurs avec l'Iraq, la Syrie et la Jordanie, ils ont acheminé le courrier partout dans le monde, de 1967 à 1972, pour l'État d'Oman, et, en 1972, pour le Dhofar.



(illustration #13 : recto et verso d'une lettre de l'État d'Oman)

On lit au recto : «Royaume hachémite de Jordanie, Al Salt, Bureau de poste 22 et À notre fils bien-aimé Abdel Mejid Abou Chakil». Le cachet de poste porte la date du 11 septembre 1968.

Le verso de l'enveloppe se lit ainsi : «Expéditeur : Ahmad Ben Chakil al Jabal, État de l'imamat d'Oman, Oman intérieur». Le verso porte le cachet de la poste d'Oman (date illisible), le cachet de réception de la ville de Salt (entre Amman et Jérusalem) et une marque de transit d'Amman curieusement datée du 28 septembre 1968.

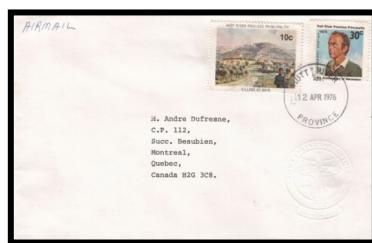


(illustration #14 : enveloppe du Dhofar)

Il y a aussi des micro-États autoproclamés, qui existent réellement mais qui ne jouissent d'aucune reconnaissance internationale. Le courrier, affranchi de leurs timbres, a circulé grâce à l'ignorance, à la complaisance ou à la négligence de pays voisins. Je pense, par exemple, aux timbres émis par Sealand depuis 1969 (illustration #15) ou par la principauté de Hutt River depuis 1973 (illustration #16).



(illustration #15 : courrier venant de Sealand)

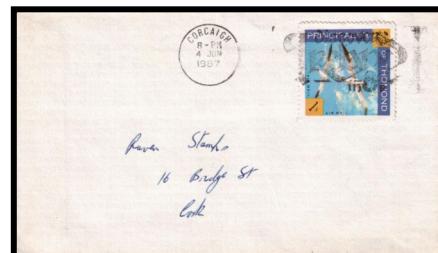


(illustration #16 : correspondance de Hutt River)

Enfin, il y a les États fictifs, qui n'existent que dans l'imagination de leur créateur, mais qui émettent des timbres qui ont réellement circulé sur le courrier, grâce à la complaisance ou à l'ignorance d'un système postal fautif. Ce phénomène a pris aujourd'hui beaucoup d'ampleur, et on appelle ces timbres «illégaux». Je pense ici aux vignettes émises pour Occussi-Ambeno depuis 1968 (illustration #17) ou celles pour Thomond vers 1965 (illustration #18), pour ne citer que ces deux cas moins connus.



(illustration #17 : une lettre ayant circulé de l'État fictif d'Occussi-Ambeno)



(illustration #18 : enveloppe de Thomond)

Le pays dont je veux vous entretenir aujourd'hui est authentique. Il existe réellement. Son histoire est riche et mouvementée. Pourtant, vous ne le trouverez pas dans le catalogue Scott. Il s'agit du Nagorno-Karabakh, qu'on appelle, en français, le «Haut-Karabakh». Enclavé dans l'Azerbaïdjan musulman, le Nagorno-Karabakh est peuplé d'Arméniens chrétiens. Sa superficie est de 8223 kilomètres carrés pour une population de 150 000 habitants. Il a, pour capitale, Stepanakert. Le pays est connu à l'étranger et il est désigné, sur ses timbres-poste, sous le nom de Nagorno-Karabakh (on écrit aussi Karabagh), ce qui se traduit par «Haut-Karabakh» ou encore «Karabakh montagneux», mais étrangement en arménien on l'appelle plutôt «Artsakh». Ses timbres-poste, avec inscriptions arméniennes et anglaises,

portent parfois le nom de «Republic of Mountainous Karabakh» et parfois celui de «Republic of Nagorno-Karabakh».

L'éclatement de l'Union soviétique, le 26 décembre 1991, a donné naissance à plusieurs États qui jouissent de la reconnaissance internationale. L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont de ceux-là. Mais pas le Haut-Karabakh, qui a déclaré son indépendance de l'Azerbaïdjan unilatéralement, dès le 2 septembre 1991. L'Azerbaïdjan lui a livré une guerre sans merci de 1988 à 1994, mais sans succès cependant. Aujourd'hui, le Haut-Karabakh se gouverne lui-même. Il n'est reconnu par aucun État, pas même par l'Arménie, son alliée. Mais celle-ci, par traité, a consenti à acheminer internationalement le courrier posté dans le Haut-Karabakh et affranchi des timbres de cet État. Exactement la même situation prévaut dans la République turque de Chypre du Nord, qui n'est reconnue par aucun pays, mais dont le courrier est acheminé partout dans le monde grâce à la Turquie.

Son histoire remonte au moins au début des années 800, alors qu'il formait la dixième province de l'Arménie. Connue dès 821 sous le nom de «principauté de Kachen», il fut proclamé «royaume d'Artsakh» vers l'an mil, alors qu'il formait le dernier rempart contre les forces turques. Occupé ensuite par les Perses et par les Turcs, l'ancien État d'Artsakh fut annexé par la Russie en 1805, sous le nom de «Khanat de Karabagh», ce qui lui assura une paix relative jusqu'en 1917. L'effondrement de l'empire russe, en 1917, entraîna des bouleversements profonds dans le Caucase, dont la création de l'Arménie (chrétienne) et de l'Azerbaïdjan (musulman, soutenu par la Turquie). Une guerre sans merci s'ensuivit, dans la foulée du génocide arménien, et les forces turques et azériennes détruisirent de nombreux villages et la ville de Shushi (on écrit aussi Shusha), dans le Haut-Karabakh. Lorsque l'Azerbaïdjan demanda à être admis à la Société des Nations, cette dernière posa comme condition que le Haut-Karabakh devait être considéré comme territoire contesté. La mainmise du nouvel État soviétique sur le Caucase fut suivie, en 1920, par la reconnaissance, par l'Azerbaïdjan, du fait que le Haut-Karabakh était arménien. Le tout fut ratifié, le 22 juin 1921.

Dans un revirement de situation inattendu mais fréquent dans l'histoire, Staline décida en 1923 de créer la République transcaucasienne et de diviser le Haut-Karabakh en deux parties, entre un petit État autono-

me et l'Azerbaïdjan, une situation qui devait durer plus de 65 ans. Mais, en 1988, les députés du Conseil populaire du Haut-Karabakh demandèrent au Soviet suprême de l'Union soviétique, au Soviet d'Arménie et au Soviet d'Azerbaïdjan, de détacher le Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan et de le rattacher à l'Arménie. Cette demande devait entraîner inévitablement un véritable pogrom contre les Arméniens du Haut-Karabakh, dont plus de 450 000 durent fuir leur foyer. L'Azerbaïdjan envahit plus de 60 % du territoire, détruisit villes et villages, pour finalement être repoussé à grand-peine par l'armée du Haut-Karabakh. La guerre prit fin par la signature du traité de Bishkek, le 5 mai 1994, décrétant un cessez-le-feu à compter du 12 mai. Une des conséquences de la guerre fut l'expulsion des habitants azériens du Haut-Karabakh. Des élections libres ont été tenues à quelques reprises depuis et, dans les faits, le Haut-Karabakh agit comme un État libre et indépendant, auquel il ne manque que la reconnaissance internationale.

L'Azerbaïdjan a déposé, le 28 février 2005, une plainte formelle auprès de l'Union postale universelle, relativement à l'émission de timbres-poste au nom du Haut-Karabakh, une région qui *«appartient à l'Azerbaïdjan, qui est le seul pays qui peut légitimement émettre des timbres-poste pour tout le territoire de l'Azerbaïdjan, dont fait partie le Haut-Karabakh»*. Cette plainte de l'Azerbaïdjan a donné lieu à l'émission de la circulaire numéro #73 par l'UPU, destinée aux États membres.

Néanmoins, le courrier circule à l'intérieur du pays, et le courrier international est acheminé le long du corridor de Lachin, une étroite bande de quelques kilomètres de territoire azéri contrôlée par l'Arménie entre celle-ci et le Haut-Karabakh, sur laquelle des camions font la navette sur de routes tortueuses et boueuses, pour acheminer les denrées et le courrier. Aussi récemment qu'en février 2009, des tractations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, dans le cadre de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), visaient à ouvrir de nouveaux corridors, en échange du retour à l'Azerbaïdjan de sept villages occupés par l'Arménie.

Le Haut-Karabakh n'a émis que peu de timbres-poste, tous reliés à l'histoire du pays. La première série, émise le 11 juin 1993 pour célébrer l'indépendance, comporte trois timbres en roubles (illustration #19). Le premier montre le drapeau du pays, le se-

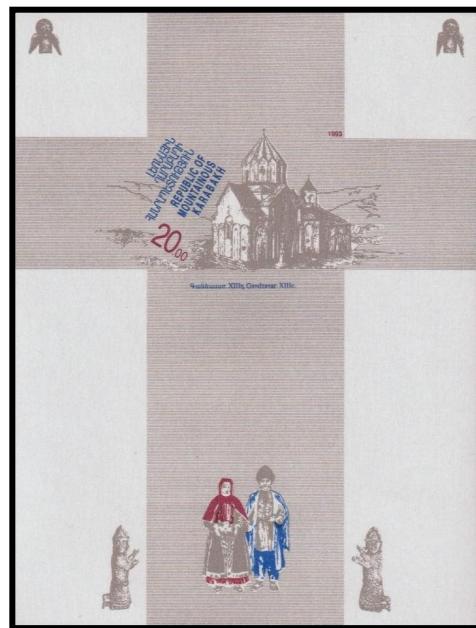
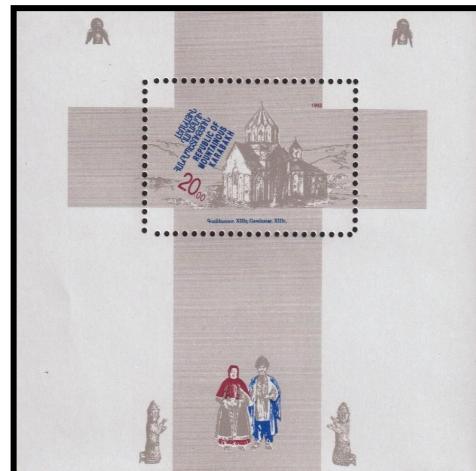
cond est à l'effigie du premier président, Arthur Mkrtschian et le dernier illustre les deux monuments les plus célèbres du pays, qu'on appelle «le grand-père et la grand-mère d'Artsakh» (illustration #20). La série s'accompagne d'un bloc-feuillet montrant l'église de Gandsazar, qui date du 13^e siècle. Ce bloc existe en deux formats, 8 x 8 cm, dentelé, ou 6 x 8 cm, non-dentelé (illustration #21) et chaque bloc-feuillet existe numéroté ou non.



(illustration #19 : la première série de timbres; émission du 11 juin 1993)



(illustration #20 : le grand-père et la grand-mère d'Artsakh)



(illustration #21 : bloc-feuillet illustré de l'église de Gandsazar; en haut, timbre dentelé, au-dessous, dans un format différent, le timbre est non-dentelé)

Deux des timbres de la première série ont été surchargés en noir le 1^{er} septembre 1995, juste avant que le Haut-Karabakh n'abandonne le rouble pour adopter la monnaie arménienne, le dram. Le timbre «drapeau» fut surchargé de la lettre «A» en caractère arménien, qui ressemble à un «U». Le timbre montrant les monuments a été surchargé des lettres arméniennes «B» et «G» (illustration #22).



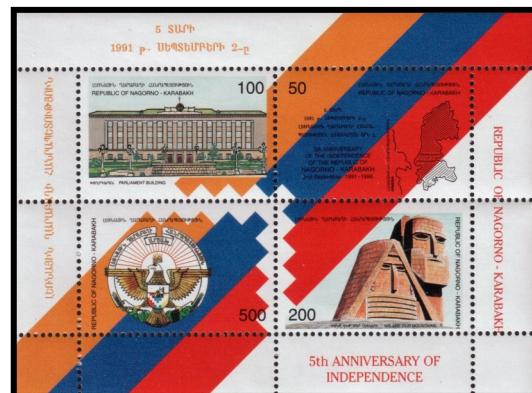
(illustration #22 : timbres surchargés de la première série)

Le 2 septembre 1996, une nouvelle émission commémore le 5^e anniversaire de l'indépendance. La série de base comporte trois valeurs : 50 drams, montrant le monastère de Dadiwank, 100 drams montrant l'édifice du parlement, et 200 drams, à l'effigie des monuments symbolisant le Haut-Karabakh, avec la devise «We are our mountains» (illustration #23).



(illustration #23 : seconde série émise le 2 septembre 1996)

La série comprend également un bloc-feuillet dont il existe deux variantes : sur l'une on voit, en trame de fond, le drapeau du Haut-Karabakh à l'envers (illustration #24) et sur l'autre, la version corrigée, avec le drapeau à l'endroit (illustration #25). D'autres différences existent entre le bloc original et le bloc corrigé, et les deux blocs comportent les mêmes quatre valeurs : 50, 100, 200 et 500 drams. Le timbre de 50 drams montre une carte du pays et une phrase commémorative, la valeur de 100 drams dépeint l'édifice du Parlement, celle de 200 drams reprend le sujet des monuments et le timbre de 500 drams illustre le blason du Haut-Karabakh (au moment de l'émission, 500 drams valaient environ un dollar).





(illustrations #24 et #25 : en haut, la version originale du bloc-feuillet, et, au-dessous, la version corrigée)

Deux timbres, émis le 6 janvier 1997, célèbrent Noël et le Nouvel An, fêtes chrétiennes par excellence. Un timbre de 50 drams montre un enfant au tambour avec un faon devant un arbre de Noël et celui de 200 drams montre la Vierge portant l'Enfant-Jésus, flanqués de deux anges (illustration #26). Le 10^e anniversaire du mouvement pour l'indépendance fut souligné, le 20 février 1998, par l'émission d'une valeur de 250 drams montrant un aigle stylisé en vol (illustration #27). Suivirent, le 3 mars 1998, deux timbres (illustration #28) et un bloc-feuillet (illustration #29) commémorant le 5^e anniversaire de la libération de la ville de Shushi. Un timbre de 100 drams montre le palais d'été du Parlement, illustration reprise avec une valeur nominale de 750 drams sur le bloc-feuillet illustrant une vue d'ensemble de Shushi. Le timbre de 250 drams montre une photo, prise en 1900, de l'église du Sauveur, maintenant la cathédrale de Shushi.



(illustration #26 : émission du 6 janvier 1997, pour marquer Noël et le Nouvel An)



(illustration #27 : anniversaire de l'indépendance)



(illustration #28 : timbres marquant la libération de la ville de Shushi)



(illustration #29)

Ce dernier timbre fut surchargé, le 10 avril 2000, de la lettre arménienne «B» en noir, alors que le timbre montrant un aigle fut surchargé de la même lettre, et aussi de la lettre arménienne «D», toutes deux en noir (illustration #30). Le 1^{er} mai 2001, le timbre-poste à l'effigie du président Mkrtchian a, à son tour, reçu une surcharge couleur argent, avec la lettre arménienne «Y», semblable à la lettre «T» (illustration #31).

(illustration #30 ; timbres surchargés datés du 10 avril 2000)



(illustration #31 : timbre à l'effigie du président Mkrtchian)

Une jolie série postale, émise le 20 juin 2001, montre la cathédrale de Tzitzernavank, datant des 5^e ou 6^e siècle (160 drams) et le château de Gtchavank, construit en 1241 (210 drams) (illustration #32), pour célébrer 1700 ans de christianisme en Arménie. La

série s'accompagne d'un bloc-feuillet avec un timbre dentelé d'une faciale de 650 drams montrant une croix de pierre (illustration #33).



(illustration #32 : émission marquant le 1700^e anniversaire du christianisme)



(illustration #34 : timbres de la première série, surchargés en février 2003)



(illustration #33 : bloc-feuillet marquant le 1700^e anniversaire du christianisme)

Les timbres de la première série furent de nouveau surchargés, le 16 février 2003, comme suit : lettre arménienne «B» en rouge sur drapeau et monuments, et lettre arménienne «Y» couleur argent sur le timbre à l'effigie du président Mkrtchian (illustration #34). Ce dernier timbre se distingue de celui, émis en 2001, par une surcharge plus petite et plus grasse.

Le Haut-Karabakh semble avoir rejoint le concert des pays européens en soulignant le thème «Europa», en 2003, avec deux timbres de 200 et 300 drams symbolisant les arts (illustration #35) et de nouveau en 2004, avec deux timbres à thématique «vacances» illustrant des paysages du pays, d'une valeur nominale de 200 et 250 drams (illustration #36). Il se pourrait que ces timbres n'aient pas été des émissions officielles du Haut-Karabakh mais qu'ils soient plutôt des «illégaux»; ce qui reste à voir !



(illustration #35 : timbres «Europa» de 2003)



(illustration #36 : timbres «Europa» de 2004)

La première série de 1993 fut de nouveau surchargée, le 20 avril 2004, les trois timbres recevant cette fois-ci la lettre «N» arménienne (illustration #37).



(illustration #37 : nouvelles surcharges sur la première série)

Le 11 février 2005, le Haut-Karabakh émit deux timbres de 200 drams (tapis du 19^e siècle du village de Harav) et 350 drams (bible locale des 13^e ou 14^e siècle) pour souligner Noël (illustration #38). Trois jours plus tard, le 14 février, un timbre de 350 drams montrant un cheval Karabakh (illustration #39) était mis en circulation. À droite, sous les naseaux du cheval, ce qui semble un simple trait vertical est en réalité un texte. On peut lire en caractères microscopiques «Republic of Mountainous Karabakh». Il ne faut pas s'étonner de l'émission de ce timbre. La race des chevaux Karabakh est reconnue pour ses qualités de monte et sa vitesse. En 2004 un cheval Karabakh nommé Kishmish, fils de l'étalon Agdam, a battu un record de vitesse en courant 1000 mètres en une minute neuf secondes, et 1600 mètres en une minute, 52 secondes. L'histoire ne dit pas si c'est lui que l'on voit sur le timbre-poste.

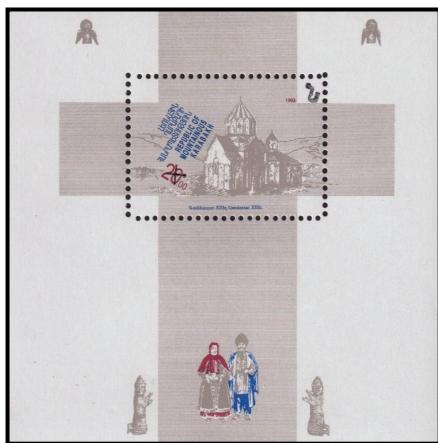


(illustration #38 : Noël 2005)



(illustration #39 : cheval Karabakh reconnu pour sa rapidité)

Le bloc-feuillet dentelé de 1993 fut à son tour surchargé en noir le 1^{er} juin 2006 avec la lettre arménienne «N» (illustration #40) et, le 1^{er} novembre 2006, un mini-feuillet avec un timbre de 350 drams soulignant le centenaire de l'Union générale des bénévoles arméniens (illustration #41).



(illustration #40 : bloc-feuillet de 1993 surchargé)



(illustration #41 : bloc-feuillet émis pour souligner les bénévoles arméniens)

Un platane vieux de 2000 ans, situé à Skhtorashen est illustré sur un timbre de 120 drams, émis le 2 novembre 2006 (illustration #42), pour commémorer les 15 ans de l'indépendance.



(illustration #42 : vieux platane)

Trois timbres de 120, 350 et 550 drams, soulignant «Europa» le 28 octobre 2008, montrent diverses facettes de l'artisanat du Haut-Karabakh (illustration #43).



(illustration #43 : timbre «Europa» 2008 montrant l'artisanat local.)

Aucun autre timbre-poste n'a été émis au moment d'écrire ces lignes, en février 2009. Ceux qu'on trouve sur le marché et qui n'ont pas été décrits ici, peu nombreux, sont des «illégaux». C'est donc dire que, tout au plus 51 timbres ont été émis par le Haut-Karabakh de 1993 à 2009, sur une période de 17 ans, pour une moyenne de trois timbres par année. La plus haute valeur nominale est de 750 drams, soit environ 1,50 \$ et un seul timbre a été émis avec cette dénomination. La valeur nominale de chaque timbre émis correspond à un tarif postal d'usage courant (courrier de première classe du régime intérieur et à destination de l'Arménie, courrier de première classe à destination de l'Europe ou du reste du monde, courrier recommandé, etc.). Les tirages sont minuscules, quand on les compare à ceux des autres pays, et ils correspondent aux besoins postaux réels. Pour les émissions décrites, le plus petit tirage est de 2500 exemplaires tandis que le plus élevé se chiffre à 200 000 exemplaires. Et ceux, qui ont un oeil de lynx, auront remarqué que les timbres du Haut-Karabakh ont un air de famille avec ceux des Pays-Bas... Ce n'est pas un hasard, puisqu'ils sont imprimés par John Enschede... imprimerie néerlandaise.

Quelques plis commerciaux (illustrations #44 et #45), dont l'un qui m'est adressé et qui m'a été livré par la Société canadienne des postes (illustration #46), montrent que le courrier du Haut-Karabakh circule librement dans le monde. Peut-on espérer que l'auguste éditeur du catalogue Scott lui ouvrira ses portes ? Après tout, il aura fallu plus de 40 ans pour que le Katanga puisse jouir de ce privilège, mais bien d'autres États attendent toujours leur tour... Quant aux catalogues mondiaux Gibbons, Michel et Yvert, c'est chose faite !



(illustrations #44 et #45 : plis commerciaux ayant circulé)



(illustration #46 : lettre provenant de Stepanakert, la capitale, adressée à l'auteur)

Le Haut-Karabakh, petit pays ruiné par la guerre, aurait pu facilement tomber dans le piège de confier ses émissions postales à une agence commerciale, pour en tirer profit et obtenir des devises fortes. C'est tout à son honneur de s'en être abstenu. Il pourrait faire la leçon à la majorité des membres de l'Union postale universelle !

André DUFRESNE
Fauteuil GEORGES CHAPIER
écrit spécialement pour
Les Cahiers de l'Académie